

*Assemblée générale du Défap - Service protestant de Mission
6 avril 2013*

Rapport du secrétaire général, Christian Bonnet

Ceux d'entre vous qui étiez présents lors de l'AG du Défap en 2012 se souviennent peut-être que, reprenant le slogan choisi pour les 40 ans de la Cevaa, j'avais développé les forces et les faiblesses du Défap et j'avais évoqué entre autres, la question des ressources financières du Défap.

Le mode de financement du Défap peut être considéré à la fois comme une force et comme une faiblesse.

Une grande force, car le Défap peut compter sur un engagement budgétaire ferme des Eglises pour leur action missionnaire. A quelques rares exceptions, les Eglises qui soutiennent la mission à travers le Défap tiennent leurs engagements et nous mesurons chaque jour la sécurité que représente pour nous et pour tous les partenaires avec lesquels nous travaillons, à commencer par la Cevaa, la fidélité de nos Eglises à la parole donnée. Je tiens à le rappeler ici et à vous exprimer toute notre gratitude. Car nous sommes conscients que la conjoncture n'est pas des plus favorables : la récession économique menace notre vieille Europe, le chômage continue à augmenter, les Eglises historiques connaissent une érosion du nombre de leurs membres. Mais nous constatons que certaines Eglises évangéliques dont les fidèles appartiennent aux catégories les plus populaires dans notre pays connaissent elles-aussi de très sérieuses difficultés économiques, je pense aux Eglises adventistes ou aux Assemblées de Dieu, qui ne font pas mystère de la baisse importante qu'elles constatent dans les offrandes de leurs fidèles. Le mode de financement du Défap, assuré à 60 % par les contributions des Eglises, est une force qui nous donne une certaine sérénité dans nos engagements.

Mais à la fois ces sources de financements n'évoluent pas aussi vite que les besoins identifiés dans le domaine des échanges missionnaires ou que les demandes de nos partenaires, soucieux d'apporter dans leur pays respectifs un témoignage chrétien en paroles et en actes. C'est la raison pour laquelle, le Défap s'efforce de rechercher des financements complémentaires à ces contributions synodales des Eglises. Ces financements peuvent quelquefois venir des Eglises elles-mêmes, mais par d'autres canaux que les contributions ordinaires : subventions exceptionnelles, collectes à l'occasion de rassemblements, diaconats. Ils peuvent aussi venir d'organismes tiers ou de subventions institutionnelles. L'an dernier, j'avais interpellé l'assemblée générale en demandant : 'est-ce que vous nous laissez aller dans cette direction, ou avez-vous des mises en garde à nous faire ? '

1- Financement du Défap

La question n'est pas tombée à l'eau puisqu'elle a été reprise à l'occasion du synode national ERF-EELF de Belfort-Montbéliard et qu'elle a donné lieu ensuite à une rencontre avec la Commission mixte des finances en septembre et avec les deux Comités directeurs en décembre. Je vous résume les conclusions de ce débat : le Défap est encouragé dans sa recherche de financements complémentaires, y compris provenant de fonds

publics, mais les Eglises lui demandent aussi de rester « *attentif à la question des limites et que des seuils (financiers, de procédure et de nature des projets) soient rapidement fixés* ». ¹

Ce travail de concertation a abouti à la rédaction d'une note sur la déontologie du Défap en matière de recherche de financements. Vous avez eu ce texte encore provisoire dans les documents préparatoires pour cette assemblée générale, et vous avez constaté que nous proposons de rapporter chaque année devant l'assemblée générale en lui donnant les moyens de contrôler les montants résultant de ces financements extérieurs, l'affectation de des montants, le volume de personnel affecté aux projets ainsi financés.

Car beaucoup craignent (à juste titre et par expérience) le caractère versatile des subventions publiques et nous mettent en garde contre la tentation d'embaucher du personnel régulier sur des projets financés sur fonds institutionnels, ce qui obligerait le Défap à de coûteux licenciements si ces subventions venaient à cesser. D'autres ont le sentiment que le Défap pourrait être tenté de concevoir des projets uniquement dans les domaines prédéfinis par les bailleurs internationaux et donner ainsi une orientation à ces engagements qui ne correspondraient plus à ce que les Eglises souhaitent vivre comme projet missionnaire. J'ai déjà eu l'occasion de dire plusieurs fois, mais je tiens à le rappeler devant vous, que l'organisation interne du Défap le met à l'abri de toute dérive de ce genre. Dans toutes les instances du Défap, les secrétaires exécutifs ne participent pas au vote, ils ne font qu'instruire les dossiers. En dernier recours ce sont toujours les délégués des Eglises qui tranchent sur toutes les décisions stratégiques : relations avec les Eglises partenaires, choix des envoyés, sélection des projets, budgets, affectation des résultats ou des réserves financières. A aucun moment, la politique du Défap ne peut échapper aux Eglises, ou bien alors il faudrait que les délégués des Eglises au Conseil, ou à l'assemblée générale aient manqué particulièrement de vigilance...

Nous allons donc déjà cette année, mais surtout à partir de l'année prochaine vous présenter les indicateurs qui vous permettront de contrôler les paramètres que j'ai indiqués en ce qui concerne les financements extérieurs et leur utilisation par le Défap.

2- Le budget 2013

Je dois confesser devant vous que le budget 2013 a été particulièrement difficile à boucler et ceci pour plusieurs raisons :

- quelques régions ont commencé à réduire leur contribution, mais ce ne sont heureusement pas celles qui représentent les plus gros volumes
- nous arrivons au terme de la politique volontariste d'engagement des réserves financières que le Défap avait constituées à la suite de projets non réalisés ou différés. Cette reprise sur fonds dédiés représentait entre 80 000 et 100 000 € selon les années, que nous n'avons plus pour le budget 2013
- nous recevons un montant toujours important de dons et de collectes, de l'ordre de 80 000 € par an, mais en général ces dons ont une affectation précise, et pas toujours sur des projets intégrés au budget ordinaire du Défap.

La première simulation budgétaire que nous avons faite en novembre, suite aux décisions des synodes régionaux, présentait un déficit de plus de 100 000 €, ce qui n'est bien sûr pas envisageable car les réserves associatives du Défap, depuis la création d'une fondation individualisée au sein de la Fondation du protestantisme, sont à peine suffisantes pour assurer notre fonds de roulement, et certainement pas pour absorber un tel déficit sur plusieurs années consécutives.

¹ Courrier de Laurent Schlumberger daté du 11-12-2012 et adressé à J-A de Clermont, président du Défap

3- Relations financières avec la Cevaa

En examinant les actions que nous pourrions différer dans le temps ou celles que nous pourrions ne pas engager, la commission des finances a constaté que le Défap finançait un certain nombre d'actions dans le cadre des Eglises membres de la Cevaa. Or je vous rappelle que le Défap contribue pour un peu plus de 900 000 € au budget régulier de la Cevaa. Est-il légitime d'en faire plus ? N'est-il pas possible de demander à la Cevaa elle-même de financer ces actions sur son budget propre ? De plus, conduire des actions bilatérales avec une Eglise membre de la Cevaa, revient à soustraire la validation de ces projets de l'avis des instances de la Cevaa. Est-ce vraiment une attitude loyale de la part du Défap ?

Pour la première fois à la fin de 2012, nous avons donc établi la liste aussi complète que possible des actions conduites avec des Eglises membres de la Cevaa et ces projets chiffrés ont été soumis aux coordinations de la Cevaa réunies en janvier qui préparent les décisions du Bureau de la Cevaa, réuni dans la foulée à la fin du mois de janvier.

La démarche du Défap a beaucoup intrigué les uns et les autres. Du côté des Eglises du Sud, certains regrettent ce nouveau loyalisme du Défap. En effet, elles trouvaient leur compte dans une certaine forme de concurrence entre les deux structures : je demande une subvention à la Cevaa pour tel projet et pour tel autre projet qui n'entre pas dans les critères de la Cevaa, je vais voir directement le Défap. Je gagne ainsi sur tous les tableaux.

Mais du côté du département missionnaire suisse romand, je crois pouvoir dire que l'attitude du Défap dérange aussi. Nos amis suisses ne sont peut-être pas encore prêts à soumettre tous leurs projets partenariaux aux instances de décision de la Cevaa... Ils nous ont d'ailleurs déjà demandé une rencontre entre nos Bureaux pour que nous puissions nous en expliquer.

Le Bureau de la Cevaa réuni fin janvier a validé pour environ 30 000 € en 2013 les projets que nous lui avons présenté et vous verrez cet après-midi lorsque nous discuterons des questions financières que, grâce à cette décision généreuse, nous sommes en mesure de vous présenter un budget du Défap à peu près à l'équilibre pour 2013.

4- Des décisions qui traduisent des différences d'appréciation

Mais il me faut souligner aussi que plusieurs des projets que nous avons soumis à la Cevaa n'ont pas été retenus :

- nous avons demandé à la Cevaa de nous aider à financer un cycle de formation doctorale à la faculté de Brazzaville qui avait été validé par la commission des projets du Défap. La Cevaa a rappelé que sa règle est de ne soutenir que des institutions à vocation inter-dénominationnelle et internationale. Ce qui n'est pas le cas de Brazzaville. La Cevaa a hésité, mais a finalement accepté ce projet.
- nous avons demandé à la Cevaa une aide pour envoyer du personnel de soutien dans des orphelinats de Madagascar. La réponse a été négative car, même si ces orphelinats sont plus ou moins liés à des personnes membres de l'Eglise FJKM, ils ne sont pas officiellement des structures de la FJKM, or la Cevaa ne soutient que des projets directement liés aux Eglises membres. De même en ce qui concerne un projet de renforcement de l'enseignement protestant par l'envoi d'un formateur en français, la Cevaa considère que cela n'entre pas dans le champ de ses attributions suite à une répartition des tâches établis il y a quelques années par les différents partenaires de la FJKM.

Ces refus de la Cevaa sont intéressants car ils révèlent que les instances de décision du Défap n'ont pas toujours appliqué les mêmes critères que la Cevaa dans la sélection des projets ou des actions.

Nous sommes donc sur plusieurs points renvoyés à nous-mêmes et obligés de nous poser la question : voulons-nous nous conformer en tous points aux règles de sélection des projets en vigueur dans la communauté Cevaa ? Nous interdisons-nous de soutenir tout projet qui n'aurait pas été retenu par les instances de la Cevaa ? Souhaitons-nous que toutes les actions menées en partenariat avec les Eglises de la Cevaa soient financées dans le cadre du budget régulier de la Cevaa ou acceptons-nous que le Défap finance d'autres actions, soit sur ses fonds propres, soit sur des financements complémentaires recherchés spécialement pour ces projets ? Comment le faire sans remettre en cause notre loyauté envers la Cevaa ?

5- L'exemple de nos relations avec le Congo Brazzaville

Ce que nous vivons avec l'Eglise évangélique au Congo Brazzaville est intéressant et montre qu'il serait caricatural de caractériser la relation dans le cadre de la Cevaa comme multilatérale tandis que la relation conduite par le Défap avec l'EEC serait bilatérale. Depuis longtemps en effet, le Défap a fait le choix de travailler dans le cadre de la plateforme Congo qui regroupe plusieurs organisations protestantes françaises : Eglises, associations, structures médico-sociales, diaspora congolaise en France, ONG, etc.)

Une telle richesse partenariale serait difficile à mettre en œuvre dans le cadre de la Cevaa, car la Cevaa privilégie pour l'instant les relations d'Eglise à Eglises et elle a pour règle de n'accepter d'examiner un projet que s'il est validé par le président de l'Eglise concernée. Si un projet intéressant est porté par une structure de l'Eglise qui n'a pas la faveur du président de l'Eglise, alors ce projet n'a aucune chance d'arriver sur la table des coordinations. C'est ce que nous avons pu constater avec deux des projets proposés à Madagascar.

Or ce schéma ultra-clérical conforte les présidents des Eglises dans une tendance autocratique vers laquelle plusieurs sont en train de dériver. Le protestantisme dans un pays se résume-t-il à l'exécutif des Eglises ? Nous pensons que non : il englobe aussi les départements de cette Eglise, les associations indépendantes créées par des membres de l'Eglise, les œuvres scolaires, médicales ou sociales, etc. Il nous semble infiniment plus riche de faire vivre la relation partenariale à tous ces niveaux. C'est la raison pour laquelle, nous avons initié en 2011 un séminaire sur l'enseignement protestant afin de faire se rencontrer des responsables d'œuvres scolaires issus pour certains d'Eglises de la Cevaa et pour d'autres, d'Eglises hors Cevaa. Le secrétariat de la Cevaa est associé à l'organisation de tels séminaires, mais le Défap tient à ce qu'on ne se limite pas aux seuls membres de la Cevaa, nous invitons même des représentants venus d'Eglises avec lesquelles le Défap n'a pas de relations directes, comme au Tchad ou aux îles Vanuatu.

Si on observe les projets sur lesquels le Défap a été engagé au Congo depuis 7 ou 8 ans, la plupart d'entre eux n'aurait pas pu être validé par les instances de la Cevaa, car ils étaient à l'initiative de structures non membres de la Cevaa. Le président de l'EEC n'était pas à l'origine des projets qui sont arrivés au Défap, ils émanaient du département santé, du département jeunesse, du mouvement des femmes, de la faculté de théologie, de l'association évangélique pour la Paix, de la caisse féminine de micro-crédit, de la Fondation Niosi, etc. Mais à chaque fois le président de l'EEC était au courant et jamais il ne s'est opposé à la mise en route de ces actions. Jamais non plus il n'a cherché à établir un ordre de priorité entre ces différentes actions pour faire passer d'abord des projets qui lui tiendraient plus particulièrement à cœur.

J'ai pris l'exemple du Congo, parce qu'il s'agit d'une Eglise très proche de nous, qui est entrée dans la Cevaa à la suite de son partenariat avec le Défap, mais j'aurais pu évoquer les relations avec le protestantisme en Haïti où à Madagascar qui se vivent exactement sur le même mode multipartenarial.

6- Le rôle des laïcs dans le témoignage évangélique

L'expérience de notre partenaire allemand EED est tout à fait intéressante. Lassés de se heurter à l'immobilisme et au cléricisme de certains présidents d'Eglise, par exemple au Cameroun, ils ont fait le choix de favoriser la création d'académies, sur le modèle expérimenté avec succès dans la phase de reconstruction de l'Allemagne après la guerre. Ces académies sont aussi une création très originale de la Réforme : on se souvient en France des Académies de Nîmes, Montauban et autres qui constituaient des lieux alternatifs (par rapport à la toute-puissance de l'Université catholique) de formation, de création et de recherche, tout en visant le bien de toute la population. La pédagogie alternative protestante s'est souvent forgée dans ces lieux. La vision d'EED est que les Eglises d'Afrique regorgent de compétences, mais que les laïcs sont étouffés par les pasteurs et n'ont pas l'occasion d'exprimer dans l'Eglise tout leur talent. C'est pourquoi EED favorise la création de ces académies, dans lesquelles des laïcs formés, occupant des postes de responsabilités dans la société civile, pourront conjuguer leurs compétences en vue d'accroître leur influence sur la vie publique et de transformer leur pays. Dans ce cas, la réflexion théologique débouche sur un engagement citoyen. Il s'agit de redonner la parole et le pouvoir à des chrétiens engagés et convaincus qui ont la capacité d'intervenir efficacement pour faire bouger les choses dans leur pays. Vous retrouvez ici la vision de ce que nous avons appelé la 'théologie citoyenne' dans le programme de travail adopté par les Eglises. Or une des intuitions géniales de la Cevaa à ses origines n'était-elle pas l'animation théologique ? C'est à dire la volonté de mettre le peuple de l'Eglise en capacité de comprendre par lui-même les Ecritures et d'en déduire les comportements à adopter en fidélité à l'Evangile ainsi redécouvert ? Nous souhaitons vivement contribuer à remettre à l'honneur cette pratique au sein de la Cevaa, tout en sachant qu'elle n'entre pas dans la logique de certains responsables d'Eglise qui souhaitent un discours parfaitement contrôlé qui maintient les fidèles dans une forme de soumission.

Conclusion

Vous l'avez compris, j'amorce par mon rapport de cette année, la réflexion sur plusieurs questions que nous aurons à reprendre au cours de cette assemblée générale et, durant les mois à venir, avec le Conseil du Défap et avec le secrétariat de la Cevaa. Ces questions, je les résume ici pour mémoire et pour alimenter les débats de ce jour :

- Quelles précautions le Défap doit-il prendre dans sa recherche de financements extérieurs aux Eglises qui le constituent ?
- Quel type de partenariat voulons-nous vivre avec nos frères et sœurs dans les pays du Sud ? Sommes-nous prêts à dépasser les seules relations d'Eglise à Eglise pour échanger aussi sur nos engagements au travers des services, des œuvres, des aumôneries, des associations protestantes, des mouvements de laïcs ?
- Acceptons-nous les règles actuelles de fonctionnement de la Cevaa ou souhaitons-nous, en explorant de nouvelles formes de partenariat avec nos Eglises-sœurs, continuer à les faire évoluer ?
- Comment pouvons-nous redonner ses lettres de noblesses à l'animation théologique pour mieux préparer les fidèles de nos Eglises à un engagement citoyen ?